Prix agricoles 1999/2000: sucre blanc et brut, betterave A et B, remboursement frais de stockage (règlement (CEE) n° 1785/81)

1999/0801(CNS) - 24/06/1999 - Acte final

Prix agricoles 1999/2000 - Sucre (prix dérivés du sucre blanc, prix d'intervention du sucre brut, prix betterave A et betterave B, remboursement frais de stockage). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Règlement 1404/1999/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé le gel du prix de base de la betterave, du prix d'intervention du sucre blanc et de la marge de fabrication. En conséquence, les prix du sucre pour la campagne 1999/2000 s'établissent comme suit : Pour les zones déficitaires de la Communauté, le prix d'intervention dérivé du sucre blanc est fixé à: - 64,65 EUR/100 kg. pour toutes les zones de l'Irlande, du Royaume-Uni, du Portugal et de la Finlande; - 64,88 EUR/100 kg. pour toutes les zones de l'Espagne. - Prix d'intervention sucre brut : 52,37 EUR/100 kg. - Prix minimum betterave A : 46,72 EUR/t. - Prix minimum betterave B : 32,42 EUR/t. En ce qui concerne le remboursement des frais de stockage, le Conseil a ramené le montant de la restitution mensuelle de 0,38 à 0,33 euros par 100 kg. de sucre blanc.